



Bienvenue à la Ville de Mirabel!

Tu souhaites faire partie d'une municipalité dynamique et en pleine expansion?
Tu aimes travailler dans un environnement qui favorise la collaboration et le travail d'équipe?
Les défis te motivent et tu aimes faire avancer les choses?
Ça tombe bien, nous sommes à la recherche d'une perle!

Comptant près de 68 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec et est reconnue pour la qualité de vie, les grands espaces et la proximité de la nature.
Viens rejoindre une municipalité pleine de vie, on a hâte de te parler!

À Mirabel, on M la vie!

Brigadier scolaire

Titre du poste : Brigadier scolaire
Service : Police
Domaine d'emploi : Police
Statut : Brigadier scolaire
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0825-0807
Date d'affichage : Le 27 août 2025
Date de fin d'affichage : Le 9 septembre 2025

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler un poste de brigadier scolaire pour le secteur de St-Janvier.

Relevant du capitaine développement organisationnel/prévention-relations communautaires/support aux opérations du Service de police, le brigadier scolaire :

- Voit à la sécurité des enfants à certaines intersections de la Ville et/ou aux abords des écoles.

Exigences :

- Études secondaires;
- Posséder une année d'expérience pertinente ou moins;
- Disponibilité pour des heures coupées soit le matin, le midi et l'après-midi;
- Avoir beaucoup d'empathie envers les enfants;
- Être capable de travailler sous différents climats atmosphériques;
- Ponctualité;
- Détenir un permis de conduire valide et posséder un véhicule pour pouvoir se déplacer dans le secteur.

Horaire de travail :

L'horaire de travail est établi par l'Employeur, selon un horaire coupé comportant un maximum de quatre heures par jour. La personne salariée brigadier scolaire aura donc une rémunération de quatre heures par jour en autant qu'elle ait travaillé une journée complète, en effectuant les quatre traverses prévues à l'horaire, soit la traverse du matin, deux traverses à l'heure du dîner et une traverse à la fin de la journée. Dans le cas contraire, elle sera rémunérée pour les heures travaillées seulement.

Conditions de travail :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Le taux horaire de la classe 2 de l'échelon 1 est de 20,81\$ et de l'échelon 7 de 24,86\$. (+ 15 % d'avantages sociaux)

INSCRIPTION

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :

<https://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?tbtoken=ZI5cRRpbDVAFE3cCQFMmY086BGwoaVUucFdMII54fHIZWzJuWUIfcRBwAzEYGHJTTnVgF3Y%3D&chk=ZVpaShM%3D&clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0825-0807&BRID=EX422885&SBDID=1&LANG=2>

Pour postuler, vous devez au préalable créer votre profil dans la section « Mon Profil » avant la date de fin d'affichage et appuyer sur le bouton « Postuler maintenant » au bas de l'écran. Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et être accompagnées d'une lettre expliquant votre intérêt pour ce poste. Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

La Ville de Mirabel propose un environnement de travail où le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs premières. Nous invitons toutes personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, n'hésitez pas à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invités à un processus de sélection.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.